

DELEGATION DE Mme Anne BREZILLON

## D-20100639

Opération Pique-Nique 2010. Associations de quartiers. Comités de quartiers. Subvention. Décision. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant : Mesdames, Messieurs,

Le grand Pique-Nique de Quartiers de l'année 2010, s'est déroulé le vendredi 10 septembre.

Cette manifestation conviviale a mobilisé un peu plus de 6 000 participants, puisque ce sont 61 pique-niques qui ont été organisés.

Comme chaque année, la Ville de Bordeaux met à disposition du matériel (tables, chaises, barrières, podiums...) afin de contribuer au bon déroulement de l'évènement.

Certaines associations souhaitent en complément, mettre en place une animation toute particulière pour accompagner ce moment de partage avec notamment les nouveaux arrivants bordelais et développer ainsi le lien au sein du quartier.

La réalisation de cette opération a entraîné des frais qui dépassent quelquefois les possibilités financières des organisateurs. Aussi conviendrait-il de les accompagner financièrement.

Le montant total de cette aide financière s'élève à 3 780 euros et sera affecté selon le tableau ci-joint.

Associations	Montants 2010 (en euros)
Association Villa Pia, les Dames de la foi	300
Comité de quartier Georges V – Quintin	230
Association les Frères de la Côte	350
Comité d'animation de bienfaisance et de défense Des intérêts du quartier Nansouty	250
Association le Village St Seurin	400
Association des Commerçants Judaïque St Seurin	400
Association Ste Colombe	300
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	1 550
- Centre d'Animation Bastide Benauge	250
- Centre d'Animation Argonne Nansouty Saint Genès	600
- Centre d'Animation Monséjour	400
- Centre d'Animation Bordeaux Sud	300
TOTAL	3 780

Les crédits ont été prévus au BP 2010 article 6574 rubrique 020.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées,
- à signer les conventions de partenariat et les avenants, si necessaire.

# D -20100640 Vie Associative. Tarification de la salle municipale Bel Orme. Décision. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant : Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20080350 du 15 juillet 2008, il a été adopté une tarification relative aux mises à disposition des salles municipales de la Ville.

Dans la continuité de la démarche d'optimisation des moyens de la Ville au bénéfice des associations et à l'image de l'action réalisée pour permettre l'utilisation des salles polyvalentes des écoles primaires en-dehors du temps scolaire, une salle, située 46 rue Bel Orme, intègre les salles municipales et sera donc mise à disposition selon les mêmes règles de fonctionnement et de procédure que les autres équipements.

Cette salle de réunion située en rez-de-chaussée présente une superficie de 50 m² et peut accueillir 40 personnes. Cet espace répond aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Il convient donc de procéder à la création de tarifs de mise à disposition.

La tarification proposée, selon le règlement qui prévoit les conditions d'usage gratuit pour les associations bordelaises, est la suivante :

	Nouveaux tarifs en euros		
	Tarif	½ Tarif	
Tarif horaire	20		
½ journée / soirée	60	30	
Journée	80	40	

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- · approuver ces dispositions tarifaires,
- autoriser Monsieur le Maire à les appliquer.

# D -20100641 Attribution d'aides en faveur des associations. Subventions. Adoption. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant : Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives, de valoriser la vie associative, de créer du lien social, de mettre en place des ateliers de formation.

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de 30 400 euros prévue au budget primitif 2010 et de la répartir de la manière suivante :

Associations	Montants 2010 (en euros)
Les Blouses Roses: Aide à la mise en place de formation « Bénévole, savoir faire et savoir être ». Cette association apporte, à travers l'engagement de ses bénévoles, du réconfort et de la distraction aux enfants, adultes et personnes âgées hospitalisés au CHU de Bordeaux.	1 000
ALEF – Art Liberté Egalité Fraternité: Aide au fonctionnement du collectif d'artistes. Cette association agit pour aider les jeunes artistes à réaliser et exposer leurs œuvres.	2 000
France Alzheimer Gironde: Aide au financement des moyens de communication de l'association. Cette aide permettra à l'association de mieux communiquer sur son rôle, ses objectifs, les symptômes de la maladie et l'aide qu'elle peut apporter aux familles concernées.	1 000
Contact Aquitaine: Aide au fonctionnement de cette association qui apporte du soutien aux homosexuels en les aidant à communiquer avec leurs proches, à lutter contre les discriminations, prévenir le suicide, l'isolement et les maladies sexuellement transmissibles.	700
Union Européenne Féminine Aquitaine: Aide à l'organisation d'actions et événements permettant de renforcer et développer l'influence des femmes sur la vie politique et civique des nations européennes et des organisations européennes et internationales.	700
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux : Subvention de fonctionnement pour la structure "Village Saint Michel", Pôle ressources pour l'insertion sociale et professionnelle. A cet effet, des permanences et des actions de médiation sont mises en œuvre.	25 000
Total	30 400

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2010 – Art. 6574 – fonction BX 020 – CEX VIEASS – enveloppe 019377.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.
- à signer les conventions de partenariat et les avenants, si necessaire.

# D -20100642 Prix de l'Innovation Associative 2010. Subventions. Adoption. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant : Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique Vie Associative, la Ville de Bordeaux encourage l'esprit d'initiative, la créativité et l'engagement des associations bordelaises.

Le Prix de l'Innovation Associative est un appel à projet à destination des associations de moins de 5 ans d'existence, ayant leur siège social à Bordeaux et pratiquant leurs activités sur le territoire bordelais.

A ce titre, la Ville de Bordeaux veut soutenir et mettre en valeur des initiatives innovantes qui contribuent au mieux vivre ensemble des bordelais dans le cadre d'un règlement adopté par délibération n° 20090677 du 21 décembre 2009.

Le jury présidé par la Ville, composé de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et d'acteurs du monde associatif ont désigné les lauréats suivants :

Nom des associations	Montant en euros
Les pattes à l'eau bordelaises	1 000
Friche and Cheap	2 000
Esprit de quartier	2 000
Parentraide Cancer	2 500

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme totale de **7 500 euros** prévue au budget 2010 – Art. 6574 – fonction BX 020.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.
- à signer les conventions de partenariat et les avenants, si necessaire.

#### MME BREZILLON. -

Délibération 639 - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la multiplication des nouvelles offres de la Ville en faveur des associations contribue au dynamisme de la vie associative locale, qu'il s'agisse d'accompagnement logistique et financier, de valorisation des initiatives ou de mises à disposition d'espaces. C'est tout le sens des délibérations que j'ai l'honneur de vous présenter.

Chaque année la Ville initie l'opération Grand Pique-nique de Quartiers, mettant un matériel important à la disposition des associations organisatrices.

Cette manifestation de rentrée à connu un véritable succès. Il s'agit dans cette délibération d'accompagner les associations qui ont mis en place des animations particulières.

Délibération 640 – Pour répondre au besoin des associations et pour renforcer le maillage du territoire, la Ville de Bordeaux intègre une nouvelle salle municipale située 46 rue Bel Orme. Elle sera mise à la disposition des associations comme les 50 autres salles, et relèvera du même mode de gestion.

Pour tenir compte des coûts de gestion et d'entretien supportés par la Ville elle vous propose la création d'un tarif de location, sachant que la gratuité s'appliquera bien sûr pour toutes les associations bordelaises.

Délibérations 641 et 642 – Je vous propose de soutenir financièrement 6 associations qui chacune dans son domaine développe des actions remarquables.

Je voudrais en profiter pour saluer l'action professionnelle, l'engagement de leur président et de leurs équipes.

C'est dans cet esprit que la Ville célèbrera le 4 décembre prochain la Journée Mondiale du Bénévolat à l'occasion de laquelle le Maire de Bordeaux remettra le prix d'Innovation Associative aux associations lauréates.

En effet, comme l'année dernière, ce prix doté de 7.500 euros veut encourager, valoriser et soutenir l'esprit d'initiative, la créativité et l'engagement de jeunes associations bordelaises.

Le jury composé d'élus, dont Mme LIRE et Mme DIEZ, d'acteurs associatifs et de la déléguée de la Fondation de France, a désigné à l'unanimité les lauréats suivants :

Les Pattes	à l'eau bordelaises,	

Friche and Cheap,

Esprit de quartier,

Parentraide Cancer.

Je vous remercie.

### M. LE MAIRE. -

Merci. Sur ces 4 délibérations est-ce qu'il y a des demandes de parole ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Pas de problèmes. Merci.